

Administration communale



1, rue Neuve
L-9353 Bettendorf

AVIS AU PUBLIC

Concerne : **Fixation des taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2025 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial communal**

Par la présente il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 25 septembre 2024 points 11.1 et 11.2, le conseil communal a décidé de fixer, pour l'exercice 2025, les taux multiplicateurs à appliquer pour la commune de Bettendorf comme suit :

Impôt foncier (%)	
IF A	IF B
350	350
Impôt commercial communal (%)	
Taux	
350	

Cette décision a été approuvée par arrêté grand-ducal et par M. le Ministre des Affaires intérieures en date du 25 octobre 2024, référence FC04-2024-A090.

Bettendorf, le **20 NOV. 2024**

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Patrick Mergen
Bourgmestre

Mireille Schlechter
Secrétaire communale